



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion de Gabrielle Veillard et Laurent Demarta « pour la dynamisation des entreprises »

Conseil général du 26 juin 2025 - point 9 de l'ordre du jour

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction :

Après analyse de la motion visant à organiser un événement communal dédié à la dynamisation des entreprises locales, nous vous faisons part ci-après des constatations y relatives.

2. Détail financier :

Notre commune doit déjà faire face à des dépenses importantes pour assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures et services essentiels.

L'organisation d'un tel événement implique des coûts directs, notamment pour la gestion des invitations, la logistique, l'organisation de l'apéritif et l'invitation d'un conférencier.

À cela, s'ajoutent les coûts indirects liés au temps de travail des employés communaux. Dans un contexte budgétaire contraint, il nous semble inopportun d'engager des fonds communaux pour un projet dont l'impact économique reste incertain.

3. Développement :

Notre tissu économique local est composé d'entreprises aux secteurs d'activité très variés, allant de l'artisanat aux services, en passant par l'industrie et le commerce. Cette diversité rend difficile la définition d'une thématique unique et pertinente qui intéresserait l'ensemble des participants.

Dès lors, un événement sans ligne directrice forte risquerait de manquer d'impact et de ne pas susciter l'engouement attendu.

Une initiative déjà couverte par l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs

L'association Région de l'Entre-deux-Lacs organise déjà, tous les deux ans, une rencontre entre entrepreneurs et acteurs économiques, avec des intervenants de qualité et des thématiques soigneusement choisies. Plutôt que de multiplier les initiatives et de disperser les moyens, il serait plus judicieux d'encourager les entreprises locales à participer activement à cet événement existant, qui bénéficie déjà d'une notoriété et d'une structure bien rodée.

4. Conclusion

Bien que nous saluions l'intention de renforcer le lien entre les entreprises locales et les autorités communales, nous estimons que cette motion n'apporte pas une valeur ajoutée suffisante pour justifier son coût et son organisation.

Nous encourageons plutôt la Commune à soutenir l'événement existant de l'Entre-deux-Lacs et à explorer d'autres moyens, moins onéreux et plus ciblés, pour favoriser les échanges entre entrepreneurs locaux.

Ainsi, nous vous invitons à rejeter cette motion pour préserver une gestion budgétaire responsable et éviter la redondance d'initiatives similaires.

Partant, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et de classer la motion y relative.

Cressier, le 2 juin 2025

Conseil communal